

Péronnas

Handicapée et sans papiers, elle perd sa place en institution

Une Ivoirienne âgée aujourd'hui de 21 ans, déficiente intellectuelle et sous tutelle, a dû quitter du jour au lendemain l'Institut médico-éducatif du Prélion, à Péronnas. L'établissement lui a demandé de partir en apprenant qu'elle était soumise à une obligation de quitter le territoire français, au mois de mars. Depuis, elle est retournée chez ses parents qui s'inquiètent pour sa santé.

Marie-Lou¹ est une jeune Ivoirienne handicapée. Il y a six ans, ses parents sont venus s'installer à Bourg-en-Bresse, après un passage dans le Rhône, car la jeune fille, âgée de 21 ans aujourd'hui, avait obtenu une place à l'Institut médico-éducatif du Prélion, à Péronnas. Un établissement géré par l'Adapei dans lequel la jeune femme, déficiente intellectuelle sous tutelle, s'est bien intégrée. Mais le 8 mars dernier, la sentence est tombée : Marie-Lou ne peut plus rester au Prélion. Elle est sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

« Elle se demande ce qu'elle a fait de mal »

Cette mauvaise nouvelle a été annoncée à sa mère, elle aussi en situation irrégulière, le vendredi 16 mars. « On m'a dit au té-



La jeune femme a obtenu une place à l'IME du Prélion il y a six ans. Un établissement où elle a pu suivre des apprentissages et un travail, favorables à son développement. Photo Mathilde Villemillot

léphone que Marie-Lou ne pourrait pas retourner au Prélion le lundi suivant. Elle est rentrée avec toutes ses affaires. « Et tout son désarroi. Car la jeune femme avait trouvé un équilibre dans cette structure spécialisée dans l'enfance handicapée. Elle y a fait des progrès dans son quotidien. Depuis son retour à domicile, elle semble régresser. « Je ne reconnais pas ma fille. Elle est triste et se de-

mande ce qu'elle a fait de mal, raconte son père, qui bénéficie d'un visa touristique de plusieurs années. Elle devait faire un stage dans le Jura et se réjouissait. « Mais tout est tombé à l'eau en moins de temps qu'il n'en faut pour dire « ouf ».

Un recours envisagé

Le départ contraint de Marie-Lou n'a pas été anodin à l'IME de Péronnas, qui connaît par

ailleurs d'autres difficultés actuellement. Une ancienne éducatrice de la jeune femme raconte l'inquiétude ressentie par les membres de l'équipe. « Ce départ précipité a été violent. Du jour au lendemain, on a fait un pot de départ pour se donner bonne conscience. Et le lundi, elle n'était plus là. »

Pour l'Adapei, la difficulté de la situation réside dans le fait que la notification de la Maison

départementale des personnes handicapées n'a pas été reconduite. « On attendait son renouvellement. Et, sans, nous ne pouvons pas poursuivre la prise en charge, explique Franck Delale, le directeur général. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on lui a dit qu'elle devait quitter le Prélion. Mais on ne peut pas se mettre hors-la-loi. »

« On ne peut pas se mettre hors-la-loi »

En attendant, Marie-Lou est désormais coincée chez elle, où elle ne peut pas bénéficier des mêmes soins et des mêmes apprentissages qu'en étant au Prélion. Pour ses parents, cette situation est préjudiciable à son développement. « J'essaie de l'aider mais c'est difficile », reconnaît sa mère, qui ne sait même pas si la situation pourra se débloquer à la rentrée et qui craint de voir sa fille sans nouvelle prise en charge.

Elle espère qu'un recours devant la justice pourra lui permettre de retrouver sa place à l'IME. Un retour souhaité par l'éducatrice de Marie-Lou : « On a vu son évolution, elle allait bien quand elle était ici. On est démuné aujourd'hui. Mais si elle revient, on l'accueillera à bras ouverts. »

● Mathilde Villemillot

1. Pénom d'emprunt

Syndicat de l'IME / « Une situation catastrophique pour elle et pour les personnels »

Au Prélion, le représentant du syndicat Sud, Vincent Guérin, a ressenti de la colère au moment de l'annonce du départ de Marie-Lou de l'établissement. « Nous avons, au nom du syndicat, envoyé un courrier à la préfecture de l'Ain pour lui demander un rendez-vous. Mais nous n'avons toujours pas eu de réponse. »

La Ligue des droits de l'Homme compte également réagir

Le secrétaire départemental Lud santé-sociaux, enfoncé le clou. « Cette jeune fille ne met pas en danger la ville de Bourg », ironise Gilbert



Vincent Guérin et Gilbert Bonnot, du syndicat Sud santé-sociaux, suivent le dossier de la jeune femme.

Photo d'archives Vincent Sartorio

Bonnot, qui pointe du doigt la réaction de l'Adapei dans ce dossier. « Je ne comprends pas qu'on ait pu répondre à cette injonction. En tant que représentant d'un syndicat, je trouve cette situation catastrophique pour elle mais aussi pour les personnels du Prélion qui n'ont pas eu d'aide, à ce moment-là. »

Le syndicat Sud a été contacté par la Ligue des droits de l'Homme qui compte également réagir à cette OQTF. L'un de ses membres confie : « Nous allons envoyer un courrier à la préfecture et un à l'Adapei pour les interpeller. »

Pour la préfecture, « elle peut rejoindre son pays sans danger »

Interrogée sur la situation de la jeune femme, la préfecture de l'Ain rappelle qu'elle et sa mère ne sont pas en situation régulière et ce, depuis leur arrivée en France, en 2018. Leur demande de titre de séjour, faite pour des motifs privés et familiaux, a été rejetée par décision du 11 mai 2023. « Le 13 juin 2023, elle a sollicité son admission au séjour en raison de son état de santé et s'est notamment vu remettre un dossier à adresser au service médical de l'Office français de l'immigration et de l'intégration », précise-t-on encore du côté des services de l'État dans l'Ain.

À la suite de cette deman-

de, Marie-Lou a transmis des éléments médicaux qui ont été étudiés par trois médecins. Ces professionnels ont émis la conclusion suivante : « L'intéressée peut rejoindre sans danger le pays dont elle est ressortissante et dans lequel réside son père. » Père qui passe plusieurs mois de l'année à Bourg-en-Bresse. La préfecture confirme, enfin, que l'obligation de quitter le territoire français a été prononcée, en même temps que le refus de séjour, le 8 mars 2024. On ne sait pas, en revanche, si d'autres personnes sont dans la même situation dans le département.